

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Onzième session

Paris, 23-26 juin 1987

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Ordre du jour provisoire pour  
la onzième session ordinaire du Comité du patrimoine mondial, 7-11 décembre 1987

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du Patrimoine mondial

Onzième session

(Siège de l'Unesco, 7-11 décembre 1987)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le représentant du Directeur Général
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Secrétaire du Comité du patrimoine mondial sur les activités entreprises depuis la dixième session du Comité du Patrimoine Mondial
4. Rapport du Rapporteur de la onzième session du Bureau
5. Listes indicatives de biens culturels et naturels reçues depuis la dixième session du Comité du patrimoine mondial
6. Propositions d'inscription de **biens naturels** sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
7. Propositions d'inscription de **biens culturels** sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
8. Suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
  - a) Rapport du groupe de travail sur les biens culturels
  - b) Rapport du représentant de l'UICN sur les biens naturels
9. Etat des comptes du Fonds du patrimoine mondial et budget pour 1988
10. Demandes de coopération technique
11. Rapport sur le développement et propositions pour des activités promotionnelles
12. Questions diverses
13. Clôture de la réunion